

CONTRAT D'ÉCHANGE D' ACTIONS (LSAQ)

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRÉAMBULE	5
0.00 INTERPRÉTATION	6
0.01 Terminologie.....	6
0.01.01 Actions.....	6
0.01.02 Actions Échangées	6
0.01.03 Charge	6
0.01.04 Contrat	7
0.01.05 Information Confidentielle	7
0.01.06 Loi	7
0.01.07 Lois Fiscales	8
0.01.08 PARTIE	8
0.01.09 Personne	8
0.01.10 Personne Liée	8
0.01.11 Représentants Légaux.....	8
0.02 Intégralité et primauté.....	9
0.03 Lois applicables	9
0.04 Non-conformité.....	9
0.04.01 Divisibilité.....	9
0.04.02 Disposition alternative.....	9
0.05 Généralités	9
0.05.01 Cumul	9
0.05.02 Non-renonciation.....	9
0.05.03 Dates et délais.....	10
a) De rigueur.....	10
b) Calcul.....	10
c) Reports.....	10
0.05.04 Références financières.....	11
0.05.05 Renvois.....	11
0.05.06 Genre et nombre	11
0.05.07 Titres.....	11
0.05.08 Présomptions	11
0.05.09 Connaissance	12
0.05.10 Approbation.....	12
0.05.11 Normes comptables	12
1.00 OBJET	12
1.01 Transfert des Actions Échangées	12
1.02 Déclaration.....	12

CONTRAT D'ÉCHANGE D' ACTIONS (LSAQ)

2.00	CONTREPARTIE	13
2.01	Échange	13
2.02	Caractéristiques des Actions	13
2.03	Capital	13
2.04	Engagement	13
3.00	MODALITÉS DE PAIEMENT	13
3.01	Juste valeur marchande	13
3.01.01	Principe	13
3.01.02	Montant	13
3.02	Ajustements	14
3.02.01	Cause	14
3.02.02	Rachat d' Actions	14
3.02.03	Dividendes	14
4.00	SÛRETÉS	15
5.00	ATTESTATIONS RÉCIPROQUES	15
5.01	Capacité	15
5.02	Effet obligatoire	15
5.03	Résidence	15
5.04	Prête-nom	15
5.05	Divulgation	15
5.06	Procédures judiciaires	15
6.00	ATTESTATIONS DE L' ACTIONNAIRE	16
6.01	Statut	16
6.02	Propriété des Actions Échangées	16
7.00	ATTESTATIONS DE LA SOCIÉTÉ	16
7.01	Statuts	17
8.00	OBLIGATIONS RÉCIPROQUES	17
8.01	Information Confidentielle	17
8.01.01	Engagement	17
8.01.02	Durée de l' engagement	18
8.02	Exécution complète	18
9.00	OBLIGATIONS DE L' ACTIONNAIRE	18
10.00	OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ	18
11.00	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	19
11.01	Cession	19
11.01.01	Interdiction	19

CONTRAT D'ÉCHANGE D' ACTIONS (LSAQ)

11.01.02	Motif sérieux	19
11.01.03	Inopposabilité	19
11.01.04	Exception	19
12.00	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	20
12.01	Avis	20
12.02	Élection de for	20
12.03	Exemplaires	20
12.04	Modification au Contrat	20
12.05	Non-renonciation	20
12.06	Signature électronique	21
13.00	FIN DU CONTRAT	21
14.00	ENTRÉE EN VIGUEUR	21
15.00	DURÉE	21
16.00	PORTÉE	21

LISTE DES ANNEXES

	PAGE
ANNEXE A – EXTRAIT DE RÉOLUTION - ACTIONNAIRE CORPORATIF	23
ANNEXE B – EXTRAIT DE RÉOLUTION DE LA SOCIÉTÉ	24



www.edilex.com

CONTRAT D'ÉCHANGE D' ACTIONS (LSAQ)

CONTRAT D'ÉCHANGE D' ACTIONS intervenu en la ville de, province de, Canada.

ENTRE : V1 (*nom de la personne physique*), (*occupation*), domicilié(e) et résidant au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), faisant affaires sous le nom (*dénomination*);

OU

V2 (*dénomination sociale de la personne morale*), personne morale dûment constituée, tel qu'elle le déclare, selon la Loi (*nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée*), ayant sa principale place d'affaires au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), et dûment immatriculée sous le numéro conformément à la Loi (*nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle la société par actions est immatriculée*);

V2.1 (Représentant autorisé) (à ajouter à la suite de V2, le cas échéant)

représentée par (*nom du représentant*), son (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin, tel qu'il/elle le confirme;

V2.2 (Représentant autorisé par résolution) (à ajouter à la suite de V2, le cas échéant)

représentée par (*nom du représentant*), son (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin tel qu'indiqué dans l'extrait de résolution de l'administrateur unique [OU du conseil d'administration], annexe A;

OU

V3 (*nom*), [société en nom collectif], OU [société en commandite représentée par (*nom de son commandité*), son commandité], OU [société en participation], OU [coentreprise], OU [collaboration], OU [tout autre groupement de personnes] exploitant une entreprise par l'exercice d'une activité économique organisée à caractère commercial, dûment formée selon [le Code civil du Québec] OU [la Loi (*identification de la loi applicable*)] OU [le régime de droit commun applicable], ayant sa principale place d'affaires au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), et dûment immatriculée (*selon le cas*) sous le numéro conformément à la Loi (*nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle elle est immatriculée*), représentée par (*nom du représentant*), son (*titre du représentant*),

ACTIONNAIRE	SOCIÉTÉ

CONTRAT D'ÉCHANGE D' ACTIONS (LSAQ)

qui est dûment autorisé à agir à cette fin tel qu'il/elle le déclare, **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions des associés de la société en nom collectif], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration] du commandité de la société en commandite], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions des associés de la société en participation], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration] de chacun des participants à la coentreprise], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration] de chacun des collaborateurs à l'accord de collaboration], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions des membres de tel autre groupement de personnes], à l'annexe A;

CI-APRÈS DÉNOMMÉ L' « ACTIONNAIRE »;

ET : *(identification de la société) (sélectionner la version appropriée dans la liste ci-dessus et insérer l'annexe B si nécessaire);*

CI-APRÈS DÉNOMMÉE LA « SOCIÉTÉ »;

CI-APRÈS COLLECTIVEMENT DÉNOMMÉES LES « PARTIES ».

PRÉAMBULE

LES PARTIES DÉCLARENT CE QUI SUIT :

- A) L'ACTIONNAIRE est propriétaire par titre bon et valable et détenteur immatriculé, libre de toute charge ou affectation quelconque, de (.....) actions de catégorie « ... » du capital-actions de la SOCIÉTÉ;
- B) L'ACTIONNAIRE souhaite échanger à la SOCIÉTÉ ses actions de catégorie « » du capital-actions de la SOCIÉTÉ, contre d'autres actions de la SOCIÉTÉ pour une contrepartie égale à leur juste valeur marchande au 20... *(date de l'échange)* que les PARTIES ont évalué à DOLLARS (..... \$);
- C) La SOCIÉTÉ consent à émettre à l'ACTIONNAIRE (.....) actions de catégorie « ... » du capital-actions de la SOCIÉTÉ en échange des actions échangées, selon les modalités prévues aux présentes;

ACTIONNAIRE	SOCIÉTÉ

CONTRAT D'ÉCHANGE D' ACTIONS (LSAQ)

- D) Il existe un lien de dépendance entre l'ACTIONNAIRE et la SOCIÉTÉ au sens qui est donné à cette expression dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*, LRC (1985) c 1 (5^e supp) et la *Loi sur les impôts*, LRQ c I-3;
- E) L'existence d'un lien de dépendance entre les PARTIES pouvant être un motif de révision de la détermination de la juste valeur marchande des actions échangées, les PARTIES conviennent que la contrepartie peut être ajustée selon la valeur établie, le cas échéant, par les autorités gouvernementales compétentes;
- F) Les PARTIES désirent consigner les modalités de leur entente à ce sujet dans un écrit sous seing privé;
- G) Les PARTIES désirent que cet écrit s'interprète comme un contrat de gré à gré.

À CES FINS, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

0.00

INTERPRÉTATION

0.01 Terminologie

À moins d'indication contraire dans le texte ou d'incompatibilité avec celui-ci, les mots et expressions commençant par une majuscule qui apparaissent dans le Contrat, ou dans toute documentation subordonnée à celui-ci, s'interprètent comme suit :

0.01.01 Actions

signifie les (.....) actions de catégorie « ... » émises par la SOCIÉTÉ à l'ACTIONNAIRE en échange des Actions Échangées;

0.01.02 Actions Échangées

signifie les (.....) actions de catégorie « ... » échangées par l'ACTIONNAIRE contre les Actions émises par la SOCIÉTÉ en date des présentes;

0.01.03 Charge

signifie une cause légitime de préférence, un démembrement du droit de propriété, une modalité de la propriété, une restriction à l'exercice du droit de disposer ou une sûreté de quelle que nature qu'elle soit, créé par contrat ou par effet de la Loi, y compris tout droit susceptible de devenir l'un ou l'autre de ces droits ou affectations;

ACTIONNAIRE	SOCIÉTÉ